

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC 588 Subvention (1.000 euros) et signature de l'avenant n°1 avec l'association Parcours pour la réalisation de ses actions dans le quartier Porte de Vanves (14e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 30 juillet 2019 liant la Ville de Paris et l'association Parcours ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Parcours, pour la réalisation de ses actions dans le quartier Porte de Vanves dans le 14e arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la Ville est attribuée à l'association Parcours 118, rue du Château 75014 Paris. 187680 ; 2020_09895

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 30 juillet 2019, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense totale correspondante, soit 1.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO